



Ma Communauté  
de Communes

**CHARGÉE D'ACCUEIL**

Affaire suivie par : Déborah COMPAIN

Tél : 05 46 07 22 33

[contact@aunis-sud.fr](mailto:contact@aunis-sud.fr)

## **CONVENTION DE PRET DE**

## **GOBELETS REUTILISABLES**

Afin de diminuer la quantité de déchets produits lors de votre événement, la Communauté de Communes Aunis Sud de Surgères et CYCLAD vous proposent de supprimer les verres en plastique jetables traditionnellement utilisés, et d'utiliser des gobelets réutilisables et lavables sur votre site.

Il a été convenu que la Communauté de Communes Aunis Sud de Surgères, siégeant au 44 rue du 19 Mars 1962, 17700 Surgères met à disposition pour :

.....

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

### **RETRAIT**

Les gobelets sont retirés directement auprès de la CdC propres, secs et conditionnés le ...../ ...../ .....

**Quantité retirée :**

### **RETOUR**

Les gobelets seront restitués au plus tard le ...../ ...../ ..... à la CdC Aunis Sud dans leur conditionnement d'origine, ils seront propres et essuyés.

***Toute dégradation, ou non restitution selon les modalités définies ci-dessus, constatée sera facturée au contractant sur la base de 1 € l'unité, selon le règlement approuvé par le Conseil Communautaire.***

Le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation des verres jusqu'à leur restitution.

**Quantité retournée :** \_\_\_\_\_

Fait à Surgères, en 2 exemplaires

Communauté de Communes Aunis-Sud,

L'emprunteur,